

# Mission Foch en Méditerranée : des Rafales Marine ont participé à un exercice de combat aérien avec des F-16I israéliens

[Retour au site AFPS Alsace](#)

par Laurent Lagneau · 15 février 2020 [voir la source](#)

Dans son dernier compte-rendu hebdomadaire des opérations, l'État-major des armées [EMA] a notamment insisté sur la coopération de « haut niveau » entre la Marine nationale et l'US Navy, à l'occasion du déploiement en Méditerranée orientale du groupe aéronaval constitué autour du porte-avions Charles de Gaulle [TF 473] dans le cadre de la mission Foch.

Ainsi, le destroyer américain USS Ross a intégré l'escorte du porte-avions français pendant que des avions de patrouille maritime P-8 Poseidon de l'US Navy ont opéré en relation avec les frégates multimissions [FREMM] Auvergne et Bretagne.

Mais outre ces interactions avec la marine américaine, des Rafale M du groupe aérien embarqué [GAé] ont, de leur côté, participé à un exercice de combat aérien qui, ayant impliqué des F-16I « Soufa » de la Force aérienne israélienne [IAF], s'est déroulé les 10 et 11 février, au-dessus de la mer, à une distance de 50 à 100 nautiques [80 à 160 km] du porte-avions Charles de Gaulle.

[...]

\*\*\*\*\*

Le « Charles de Gaulle » a été envoyé en Méditerranée avec un groupe aéronaval par volonté présidentielle et les plus hauts responsables de l'État, Premier Ministre et Ministre des Armées, l'avaient visité le mois dernier pour rejoindre l' « opération anti-Etat islamique » (1). Le porte-avions, avait indiqué le Président Macron, le 16 janvier dernier, « sera le cœur d'opérations combinées de plusieurs pays européens », des forces d'Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Grèce participant à son escorte au cours de sa mission. Et il précisait : « Cette force européenne (...) viendra renforcer le lien transatlantique et l'OTAN » (2). Par le biais de la collaboration militaire menée depuis plusieurs années entre la France et Israël, Israël est donc associé à cette opération.

Cette collaboration militaire, avec manœuvres communes, est d'autant plus inquiétante que cela se produit au moment où est publié le plan Trump-Netanyahou qui efface la Palestine de la carte.

Ce plan n'est pas un plan de paix : « Ce plan ouvre la voie à des guerres dont les répercussions internationales seront gravissimes. Ce plan ne doit pas voir le jour » comme le déclarent de nombreuses associations, syndicats, formation politiques, dont l'AFPS, et le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens. Ces manœuvres n'en sont que plus inacceptables au regard de la nécessité de mettre en échec ce plan, et la France doit porter « avec détermination la voix d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

(voir texte unitaire : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2020/02/2020-02-Texte-unitaire-Palestine.pdf>)

**La France doit sans délai et sans condition reconnaître immédiatement l'Etat palestinien tel qu'il a été proclamé en 1988 par l'OLP et admis au sein de l'ONU comme Etat observateur en 2012.**

**La France indépendante peut le faire.**

**Le peuple français qui s'est exprimé par son Parlement en 2014 veut qu'elle le fasse !**

